

tendrement. — “ Nous autres catholiques, répondit-il doucement, nous prions pour tous, mais non avec tous.”

Elu, de nouveau, député pour le comté de Clare, il se présente pour la seconde fois à la Chambre des Communes. On lui demande de jurer les 39 Articles de la religion anglicane— : “ Je jure, répond O’Connell, “ fidélité à mon roi et à toutes les lois justes du parlement ; mais je ne jure pas “ l’hérésie et le blasphème. Je demande “ à la Chambre d’être admis à prouver “ mon droit.”

Mais, c’est lorsqu’il poursuit l’émancipation religieuse de ses frères que son zèle ardent pour la religion brille d’un plus vif éclat. Il ne connaît pas le repos ; il ignore les obstacles, il est toujours sur la brèche. Sa voix éclate dans les réunions de l’*Association catholique* qu’il a fondée et maintenue. Elle tonne dans les *meetings*